



Bilan de la réorganisation de Météo-France, juillet 2013 les amendements de la direction à son texte initial

Afin de dresser un premier bilan des évolutions en cours à Météo-France, un texte à usage interne, mais parallèlement envoyé à notre ministère de tutelle, a été produit par la direction.

Ce texte (59 pages) présente le bilan de la réorganisation et a servi de base de discussion entre direction et représentants des personnels le 9 juillet. À l'issue, le texte a été légèrement amendé : la CFDT-Météo présente dans ce document les principales modifications.

Ce texte, qui se veut d'après la direction « *un constat intermédiaire sur la situation* » contenant des « *enseignements que l'on peut en tirer pour progresser* » et ses amendements récents peuvent nous éclairer concernant les points sur lesquels la direction entend se concentrer dans les mois et années à venir pour poursuivre son objectif de faire évoluer l'organisation de Météo-France.

Il est rappelé que les principaux éléments sur les enseignements à tirer sont avancés dans le texte lui-même (diffusé à tous en interne, cf le mél en provenance du webmaster d'intramet le 26 juillet à 13h21, ayant pour objet « *Document de bilan de la réorganisation suite au CTEP du 9 juillet 2013* ») ; la CFDT-Météo ne propose ici au lecteur que les principaux amendements apportés à ce texte entre le 9 juillet et le 23 juillet. Les nouvelles tournures apparaissent **en gras**.

Nous rappelons aussi que nos principales critiques sur ce texte sont contenues dans la [motion intersyndicale](#) sur le sujet et [dans le compte-rendu CFDT-Météo](#) du 09 juillet.

Le texte débute sur « 1. Le contexte et les motivations de la réorganisation », partie qui se termine page 12 par « *d. La nécessité d'une réforme malgré un contexte peu propice* ». C'est là que nous avons débuté notre comparaison entre les textes avant 9 juillet et au 23 juillet. La rédaction de ce *d.* évoque le rapport de la Cour des Comptes de 2007 et est identique dans les deux versions.

Dans le « 2. Historique antérieur à 2007 » / définition d'un plan stratégique (rappel CFDT-Météo, ce plan est adopté au Conseil d'Administration fin 2008 après un conflit majeur), toute mention **de concertation** avec les agents a été largement supprimée - le mot est supprimé sept ou huit fois -, pour laisser la place à des « **réunions de présentation** », des « **discussions** », des « **demandes de précisions** » et « **des questions posées par les agents** ». C'est plutôt effectivement en ce sens que nous l'avons ressenti... Mais s'agit-il aussi d'un affichage, qui serait valable pour le futur plan stratégique ? Ne pas s'attendre à une concertation sur ce type de document ?

Une précision est apportée concernant le conflit d'octobre 2008 et les événements qui se sont déroulés à l'entrée de la météopole, dont les personnels gardent un souvenir vivace : « **l'intervention des forces de l'ordre** » a selon la direction eu lieu « **afin de permettre à l'Établissement d'assurer sa mission première de service public** ».

On ne note pas de différence notable entre les textes pour ce qui est du point « 3. La définition des évolutions menées depuis 2006 » sauf à préciser concernant Sympo2 et la production finalisée que « **la complexité du système initial a amené à exclure une refonte d'ensemble initiale qui n'aurait pas été maîtrisée, au profit d'une approche progressive.** ».

A la suite des discussions du 9 juillet, la direction a inclus dans le texte le passage suivant, au sujet du « 4. Bilan de l'accompagnement social de la réorganisation » :

« Les évolutions en termes de fonctionnement, de métier, de structure territoriale peuvent évidemment susciter inquiétude, mécontentement, voire souffrance au sein des personnels concernés. Au-delà de l'accompagnement de la réorganisation, la direction a engagé une démarche spécifique sur les risques psycho-sociaux et a proposé un plan d'action dans ce domaine qui vient redoubler l'accompagnement individuel décrit ci-dessus. Ce travail est mené sous l'égide d'un comité de pilotage qui rapporte au CHSCT de l'établissement. Certaines organisations syndicales participent à ce comité de pilotage. Un ensemble de mesures a été progressivement mis en place : observatoire des risques, numéro vert, recrutement d'un psychologue du travail, lieu de signalement pour les situations de souffrance, action renforcée de la médecine de prévention... »

Les bilans (sur la mise en place de nouvelles structures au plan régional, sur l'observation, sur l'organisation générale de la prévision, points 5. 6. 7.) sont quasi-identiques entre le texte originel et celui diffusé, malgré quelques modifications à la marge concernant :

- l'observation :

en résumé, la démarche générale en matière d'observation était qualifiée de « convenable », mot qui a remplacé par « de manière **conforme aux objectifs** »

- la prévision :

des précisions sont apportées sur les indicateurs choisis pour juger de la qualité de l'expertise (p32) : **« Ce point est mesuré au travers des statistiques établies par un service dédié de Météo-France. Les indicateurs utilisés sont ceux classiquement employés au plan international. Pour complexe que soit le processus de vérification, il donne néanmoins des indications exploitables en ce sens »** puis un passage pédagogique a été entièrement ajouté comme pour expliquer la manière dont on doit appréhender la relation des prévisionnistes conseil avec les prévisionnistes amont :

« Une autre question se pose. Elle concerne la latitude de manœuvre du prévisionniste conseil qui estime parfois ne pas disposer de consignes claires sur la manière dont il peut s'écarter du cadrage national. Il n'est guère possible d'apporter une réponse simple et unique sur ce point. Dès lors que le prévisionniste conseil considère que la prévision mérite une nuance locale, et si elle est notable, il peut en débattre avec le centre régional et traiter ainsi le problème. De manière générale, la ligne de conduite doit rester de ne pas reprendre l'intégralité de la prévision sur des bases nouvelles. »

Dans le « 8. Bilan en matière d'outils et de fonctionnement du système de production », l'échec de Sympo2 version 2 a dû être pris en compte. Source de trop de difficultés pour les prévisionnistes amont, cette version a été retirée le 9 juillet. **« Il était envisagé de porter remède à ces difficultés par la version 2 de Sympo2 déployée le 4 juin 2013. Depuis lors, des problèmes de lenteur sur l'interface ont amené à revenir à la version 1 et à reprendre une réflexion sur la robustesse de l'outil pour proposer une approche à même de consolider le système de production, »** Les améliorations de la version 2, initialement listées ont bien entendu été supprimées.

Puis vient le gros morceau, celui qui a donné lieu aux réactions les plus vives le 9 juillet dernier, les *« [f.] Questions transversales concernant les outils et le système de production »* p37, qui porte sur « plusieurs remarques qui renvoient pour beaucoup aux pratiques et à la culture interne de Météo-France, ouvrant également la voie à un retour d'expérience ».

Dans le document d'origine, le premier constat portait sur la prise en charge en interne des développements, il porte désormais sur « **le système de production et sa place dans les priorités. Il est exact qu'au regard du cœur de métier qu'a été et qu'est la prévision elle-même, le système de production n'a certainement pas toujours reçu au fil des quinze ans écoulés toute l'attention et les moyens nécessaires.** » Il s'ensuit un passage sur « **la seule démarche pragmatique [possible qui] résidait dans des ajustements progressifs faute de déstabiliser complètement un outil fragile** ».

Le second constat portait sur les outils, c'est ici qu'est désormais placée l'analyse sur les développements en interne : « **le processus de développement lui-même. Les outils concernés ont été développés par Météo-France sans recourir au soutien d'acteurs extérieurs alors que, dans certains cas, un support aurait pu être utile** ». Le nouveau texte met en avant des difficultés à préciser suffisamment les spécifications initiales, « **ce qui confronte les équipes en charge à des demandes régulières qui ne permettent pas de stabiliser leur travail sur des bases claires.** ».

La conclusion portée est que « **sur ces deux points, il ne peut s'agir du domaine de compétence premier de Météo-France, ce qui handicape inévitablement ;** »

Un commentaire CFDT-Météo : on entrevoit ici ce qui va suivre dans le texte au sujet des « enseignements à tirer ». La direction considère qu'il faudrait sous-traiter les développements. La CFDT-Météo appelle à la prudence car les résultats de la sous-traitance ne sont pas toujours probants, ou alors sont parfois probants dans le mauvais sens. Une constante est qu'il y a systématiquement des coûts (en millions d'euros, cf. projet annuaire débuté en 2006, Siterh, Meteofactory). Il y a aussi des risques : lorsqu'un marché est remporté par une société qui coule avant la fin du projet, l'argent public investi est en partie perdu. Il n'y a pas que des « réussites » : lorsqu'un logiciel censé assurer une production automatique ne répond pas aux besoins essentiels de l'Établissement (ex. en Outre-Mer), le temps et la patience des agents sont gaspillés en plus de l'argent investi et l'on risque de surcroît, en cas d'insuccès et par définition (les développements ayant été sous-traités) de n'avoir en interne aucune maîtrise des logiciels. La proximité d'équipes de développement a du bon, lorsque les spécifications sont bien dressées.

La comparaison entre les deux textes fait aussi apparaître une courte explication (qui n'emporte pas franchement la conviction) sur la décision d'engager la bascule de 2012 rapidement, alors que les syndicats demandaient une meilleure préparation. Les raisons pour lesquelles différer la mise en oeuvre du dispositif [ici, il s'agit notamment de SYMPO2] n'en aurait pas permis une stabilité plus grande sont ainsi expliquées : « **un report de mise en oeuvre du dispositif aurait impliqué de repartir à zéro en faisant abstraction du système actuel. Sans même évaluer la faisabilité technique d'un tel développement, cela aurait conduit à une paralysie technique** ». Dans la précédente version, on trouvait « il aurait impliqué de figer le système de production de l'établissement pour au moins une décennie ». Rien que ça.

La direction retient que la mise en oeuvre n'a pas été précipitée et que les moyens ont été accordés.

Dans les enseignements à tirer sur les processus de développement, il est in fine logiquement précisé (vu la teneur du discours de la direction, cette position est clairement assumée) : «

- **Météo-France doit à l'avenir mieux utiliser l'expertise d'acteurs spécialisés dans le domaine des technologies de l'information ;**
- **il est indispensable de justifier strictement le périmètre et le recours aux développements internes ;** »

La conclusion de la direction concernant le « 8. Bilan en matière d'outils et de fonctionnement du système de production » reste peu ou prou la même dans les deux documents : des difficultés de mise en oeuvre souvent issues des outils et du système de production (aggravant les tensions portant sur le rôle des divers intervenants et des interrogations sur la manière d'exercer le métier), réaffirmation de la nécessité de passer à la mise en pratique de cette réorganisation dans de courts délais, et insistance sur les leçons à tirer pour tous les futurs développements.

« Par ailleurs, un plan d'action a été mis en place pour traiter les principaux points, mais ne pourra guère porter ses fruits avant un ou deux ans compte tenu de la complexité du dispositif » achève cette partie conclusive du bilan en matière d'outils et de fonctionnement. Commentaire CFDT-Météo : « un ou deux ans », c'est long et difficilement acceptable : des moyens doivent impérativement être mis pour « porter des fruits » plus rapidement.

Enfin sont abordés les points 9. 10. 11. sur les réorganisations concernant la prévision marine, la prévision aéronautique et la formation : peu de modifications entre le texte présenté au CT du 09 juillet et celui diffusé aux agents. Sur la prévision marine, une précision nouvelle réaffirme les intentions de la direction quant à Sympo2 : « L'outil Sympo2 [...] a été jugé inapproprié pour les besoins de la marine. Cela a finalement conduit à renoncer pour l'heure à sa mise en œuvre **générale et à préparer son retrait.** » Un autre ajout affirme : « **La place importante de la marine dans les activités de Météo-France a été régulièrement soulignée** ».

A chacun de se saisir de document de 59 pages « Bilan de la réorganisation à Météo-France » et [d'apporter sa critique](#), ce que les représentants des personnels ont largement fait en comité technique Météo-France le 9 juillet 2013, et ce que nous avons largement rapporté dans [notre compte-rendu de réunion](#).